

POLITIQUE DE PAIEMENTS SAISON DE NATATION



ÉMISE PAR : Conseil d'administration Velox natation
EN VIGUEUR : 6 janvier 2014
RÉVISÉE LE : 26 juillet 2023

But :

La présente vise à préciser les modalités de paiements pour les inscriptions à Velox natation pour la saison de septembre à juin 2023-2024.

1. Velox natation

- 1.1 Les nouveaux membres ont droit à 2 semaines d'essai à l'automne et 1 semaine à l'hiver.
- 1.2 Pour les jeunes, les versements incluent l'entraînement à sec et en piscine, un casque de bain, et un t-shirt. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.3 Pour les maitres, les versements incluent l'entraînement en piscine. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.4 L'affiliation à la fédération de natation (**FNQ**) inclut une assurance responsabilité et est chargée séparément du frais d'inscription autant pour les jeunes que pour les maitres. Elle est obligatoire et non remboursable.
- 1.5 Pour toute inscription, paiement par virement bancaire seulement. Le paiement devra être reçu au plus tard pour le 1^{er} de chaque mois exigible.
- 1.6 Pour les paiements :
 - **Si un seul membre est inscrit**, vous fier à la feuille « frais de saison 2023-2024 » que vous trouverez à la fin de cette politique.
 - Si plus d'un membre par famille est inscrit, le montant total des inscriptions pourra être payé ainsi :
 - Total de moins de 500\$ pourra être payé en 2 versements, au plus tard le 1^{er} octobre et 1^{er} décembre
 - Total compris entre 501\$ et 1000\$ pourra être payé en 3 versements, au plus tard le 1^{er} octobre, 1^{er} décembre et 1^{er} février.
 - Total compris entre 1001\$ et 1500\$ pourra être payé en 4 versements, au plus tard le 1^{er} octobre, 1^{er} décembre, 1^{er} février et 1^{er} avril.
 - Tout montant supérieur à 1501\$ pourra être payé en 8 versements (1^{er} du mois d'octobre à mai inclusivement).
 - **En tout temps, il est possible de faire un seul versement ou de payer avant la date limite prévue.**
- 1.7 Le nageur qui s'inscrit en cours de saison paie les frais d'affiliation et les vêtements au complet et un montant fixé au prorata des mois restant à la saison pour les frais d'inscription. Le prorata s'appliquera seulement pour les inscriptions faites après le 15 novembre.
- 1.8 **À partir du 15 octobre, si les modalités de paiement n'ont pas été respectées Un nageur pourrait se voir refuser l'accès aux entraînements.**

- 1.9** A la suite d'une entente au préalable avec les responsables, il y aura possibilité d'un rabais pour absence de plus d'un mois **pour cause de blessure seulement (un certificat médical pourrait être demandé)**. Le rabais sera proportionnel à la durée de l'absence. **Aucun remboursement pour vacances ou absence prolongée volontaire. Aucun remboursement du frais d'affiliation**
- 1.10** Après le 15 octobre de l'année en cours, en cas de **résiliation par le client**, en plus des services déjà reçus, le client doit payer la plus petite des deux sommes soit \$50.00 ou 10% du montant restant des services à recevoir. Les frais d'entraînements des mois utilisés, le t-shirt et l'affiliation ne sont pas remboursables. Aucun remboursement ne sera accordé à partir du 15 mars.
- 1.11** Chaque parent est responsable du transport de son enfant lors des entraînements et compétitions locales.
- 1.12** Les frais d'inscription aux compétitions, les frais de transport et d'hébergement, si applicables, **ne sont pas inclus** dans le montant d'inscription. Ces frais seront à la charge du nageur et sont **non remboursables lorsque la date limite d'inscription à une compétition est passée.**
- 1.13** Les frais de transport et d'hébergement occasionnés lors des compétitions à l'extérieure sont sujets à la décision du conseil d'administration.
- 1.14** En cas de changement de groupe durant la saison, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet.
- 1.15** Toute inscription est sujette à l'approbation du personnel d'entraînement (entraîneur-chef) et à la disponibilité de places dans le groupe.
- 1.16** Des réductions sont applicables si plusieurs nageurs proviennent d'une même famille (jeunes et adultes), selon le tableau suivant:

Nageur	Frais d'inscription
1 ^{er} nageur	100%
2 ^e nageur	85%
3 ^e nageur	80%
4 ^e nageur	75%

- 1.17** Pour les membres d'une même famille (jeunes et adultes), la plus grande réduction de frais d'inscription s'applique sur l'inscription la moins coûteuse.

2. Modifications

Le conseil d'administration du Club Velox se réserve le droit de modifier les termes de la présente politique lorsqu'il le juge à propos.

3. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 26 juillet 2023.

Hélène Martineau

Hélène Martineau
Président Conseil d'administration

FRAIS PAR GROUPES SAISON 2023-2024



PROGRAMME DÉVELOPPEMENT

Frais pour inscription seulement

Ces montants n'incluent pas les frais de compétitions ni d'affiliation

Les frais de compétitions vous parviendront plus tard

Groupes	Frais	Date de paiement	Fréquence	Montant
Velox 1 (2 fois sem. , total 90 min)	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 290\$	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre	2x	155\$
Velox 2 (3 fois sem. , total 3 hres)	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 550\$	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre 1 ^{er} février	3x	190\$
Velox 3 (4 fois sem. , total 4.5 hres)	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 740\$	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre 1 ^{er} février et 1 ^{er} avril	4x	190\$
Velox 4 (4 fois sem. , total 6 hres)	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 1110\$	1 ^{er} octobre <u>au</u> 1 ^{er} mars	1x 5x	200\$ 186\$

PROGRAMME PERFORMANCE

Sport-études-junior	Casque et t-shirt 20\$ Inscr: 1670\$ / 1760\$	1 ^{er} octobre <u>au</u> 1 ^{er} mai	8x	208,75\$ <u>ou</u> 220\$
Sport-études excellence	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 1760\$	1 ^{er} octobre <u>au</u> 1 ^{er} mai	8x	222,50\$
Junior-excellence	Casque et t-shirt 20\$ Inscription 1470\$	1 ^{er} octobre <u>au</u> 1 ^{er} mai	8x	186,25\$

PROGRAMME MAITRES

Maitres	Inscription 440\$	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre	2x	220\$
---------	-------------------	---	----	-------

FRAIS D'AFFILIATION À LA FNQ (OBLIGATOIRE)

Le montant varie selon l'âge calculé au 31 décembre 2023. A payer pour le 1^{er} octobre

8ans et moins	69.50\$	Maitres non compétitif	42.50\$
9-10 ans	90.50\$	(peut participer à une seule compétition pendant la saison)	
11-14 ans	120.50\$	Maitres compétitif	59.50\$
15 ans et plus	143.50\$	(peut faire autant de compétitions que souhaité)	